

DEVENEZ AMIS DU BAL

ami

80 euros/ 120 euros duo

Devenir ami, c'est pendant un an :

- Avoir un accès illimité aux expositions
 - Participer à une visite privée de chaque exposition, en présence des commissaires
 - Être invité aux vernissages des expositions
 - Disposer d'une priorité d'inscription à tous les événements du BAL : conférences/débats, soirées performances...
 - Bénéficier d'un accès à tarif réduit aux expositions des institutions partenaires
 - Être invité au cocktail des amis du BAL une fois par an
-

ami bienfaiteur

200 euros/ 300 euros duo

Devenir ami bienfaiteur, c'est pendant un an : bénéficier de tous les avantages ami, mais aussi...

- Participer au séminaire automnal : 2 jours de réflexion sur l'image-document à l'EHESS
 - Bénéficier d'évènements privés hors les murs
 - Recevoir un catalogue d'exposition par an (édité par LE BAL)
-

ami mécène

à partir de 1000 euros

Devenir ami mécène, c'est pendant un an : bénéficier de tous les avantages ami bienfaiteur, mais aussi...

- Recevoir les catalogues d'exposition (édités par LE BAL)

nouvelle formule !

Pour permettre de continuer à soutenir de nouveaux talents, de faire exister des projets d'exposition et d'édition exigeants, de former des jeunes collégiens et lycéens à devenir des regardeurs citoyens.

DEVENEZ AMI DU BAL

Être ami du BAL, c'est être engagé dans l'aventure d'un nouveau lieu indépendant où se confrontent les enjeux de l'histoire et ceux de la création.

je veux devenir AMI du BAL

Ami Duo Ami bienfaiteur Duo Ami mécène

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Email _____

j'offre l'adhésion à un AMI

Ami Duo Ami bienfaiteur Duo Ami mécène

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____

Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

Email _____

avantages fiscaux

Dans le cadre de la législation fiscale en vigueur en France, les dons versés au BAL, association régie par la loi 1901, donnent droit à une réduction d'impôts.

Chaque don fait l'objet d'un reçu fiscal rempli et retourné par l'Association du BAL au donateur.

Pour les particuliers, le don permet une réduction d'impôts au taux de 66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable ; pour les entreprises, le don permet une réduction d'impôts au taux de 60% des sommes versées, retenues dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire.

règlement

Merci de renvoyer ce bulletin à :

LE BAL - 6 impasse de la Défense - 75018 Paris

Vous pouvez nous adresser votre adhésion par chèque libellé à l'ordre de :

LE BAL, ou par virement bancaire à :

BNP Paribas, Place de Clichy/ code: 30004/ agence: 00805/

n° de compte: 00010121250/ clé rib: 70

À réception de votre souscription, une carte AMI du BAL vous sera envoyée.

L'adhésion est valable un an à compter du jour de votre adhésion.